



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

INFORMATION AUX CITOYENNES ET CITOYENS DE MONT-SAINT-HILAIRE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL LE 22 OCTOBRE 2018

Prenez avis qu'exceptionnellement, le conseil municipal siégera à 19 h 30, le 22 octobre 2018, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, au 100, rue du Centre-Civique, lors d'une séance extraordinaire portant notamment sur l'entente intermunicipale relative au partage des coûts pour le paiement d'honoraires professionnels dans le cadre du projet de développement de l'aire TOD 2 du secteur de la Gare, d'un avis de présentation et de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le Règlement numéro 881 pourvoyant au bon ordre et à la paix dans les parcs et endroits publics de la ville de Mont-Saint-Hilaire afin d'ajouter des dispositions relatives au cannabis, d'un avis de présentation et de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le Règlement numéro 919 concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire afin de réglementer notamment le stationnement de nuit en période hivernale, d'un avis de présentation et de l'adoption d'un projet de règlement concernant un règlement autorisant le paiement de divers honoraires professionnels dans le cadre du projet de développement de l'aire TOD 2 du secteur de la Gare et autorisant un emprunt de sept cent quatre-vingts mille dollars (780 000,00 \$), de l'octroi du contrat AME 2018-06 concernant des services professionnels en évaluation environnementale de site de l'aire TOD 2 et de l'octroi du contrat AME 2018-09 concernant l'aménagement d'une rocaille sur le chemin de la Montagne.

La tenue de cette assemblée extraordinaire permettra de débiter rapidement certains contrats avant la période hivernale de même que l'adoption de règlements à la séance ordinaire du 5 novembre prochain.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,
Ce 19 octobre 2018

(S) Anne-Marie Piérard

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE